



Déclaration conjointe relative aux écoles inclusives dans le contexte de sociétés diversifiées

Une initiative conjointe pour la promotion des valeurs communes de l'UE et l'éducation inclusive



En partenariat avec





Déclaration conjointe des partenaires du projet EU CONVINCe relative aux écoles inclusives dans le contexte de sociétés diversifiées

Une initiative conjointe pour la promotion des valeurs communes de l'UE et l'éducation inclusive

La mondialisation, les inégalités socio-économiques, la mobilité accrue et les migrations entraînent une diversification importante de la population, tandis que le progrès technologique et la numérisation contribuent à une massification et à une individualisation généralisées de la société. La société moderne est également confrontée à des tendances aussi dangereuses que la radicalisation, le populisme, l'extrémisme et la xénophobie. Les écoles, les enseignant-e-s, les chef-fe-s d'établissement, les employeurs du secteur de l'éducation et les autres personnels de l'éducation sont confrontés à divers défis allant de conflits d'identité personnelle à des problèmes de société complexes, souvent liés à la discrimination, à la frustration née d'un manque d'influence et d'un manque de sentiment d'appartenance.

Le rôle clé de l'éducation est de réaliser le plein potentiel de chaque élève, quelle que soit son origine culturelle ou socio-économique, et de préparer des citoyen-ne-s ouvert-e-s d'esprit, sensibles à la culture et responsables, doté-e-s de solides valeurs démocratiques. C'est aussi contribuer à la construction d'une société meilleure. La diversité croissante parmi les apprenant-e-s et le personnel éducatif issus de réalités et de cultures différentes requiert des environnements d'apprentissage inclusifs qui englobent la diversité, répondent aux besoins de tou-te-s les apprenant-e-s et favorisent la connaissance et la compréhension de valeurs et de principes communs.

'L'éducation inclusive vise à permettre à tou-te-s les apprenant-e-s de réaliser leur plein potentiel en offrant une éducation de bonne qualité à tou-te-s dans les environnements traditionnels, en accordant une attention particulière aux apprenant-e-s menacé-e-s d'exclusion et de sous-performance, en cherchant activement à les soutenir et en répondant avec souplesse aux circonstances et aux besoins de tou-te-s les apprenant-e-s, y compris par des approches individualisées, un soutien ciblé et une coopération avec les familles et les communautés locales'.¹

Suivant cette définition et à la lumière des objectifs de développement durable des Nations Unies, de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, du Socle européen des droits sociaux et d'autres instruments internationaux et européens d'inclusion, les partenaires du projet EU CONVINCe conviennent de ce qui suit:

¹ Définition proposée par le Groupe de travail Education et Formation 2020 sur la promotion de la citoyenneté et des valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination de la Commission européenne



- L'éducation inclusive est une réponse adéquate aux sociétés de plus en plus complexes et diversifiées d'aujourd'hui, qui aborde les besoins de tou-te-s les apprenant-e-s, y compris celles et ceux issu-e-s de milieux défavorisés. C'est également un outil puissant dans la lutte contre l'extrémisme, la xénophobie et toutes les formes de discrimination, dans la mesure où elle perçoit la diversité comme une valeur ajoutée.
- Les systèmes éducatifs, basés sur des écoles inclusives offrant des environnements d'apprentissage physique et social sûrs, renforcent le sentiment d'appartenance à la communauté scolaire et à la société au sens large. Dans de tels environnements, toutes les actrices et tous les acteurs de l'éducation se sentent libres de discuter de tout sujet de manière démocratique et respectueuse.
- La coopération de diverses actrices et divers acteurs de l'éducation (enseignant-e-s, universitaires, chef-fe-s d'établissement, autres personnels de l'éducation, élèves, familles et communauté scolaire élargie), ainsi que des partenaires sociaux (syndicats de l'éducation et employeurs de l'éducation) est essentielle pour développer et promouvoir les écoles inclusives.
- Pour que l'éducation inclusive devienne une réalité, les politiques et les médias nationaux et européens doivent renforcer la diversité et promouvoir la démocratie de manière exemplaire.

Les partenaires du projet EU CONVINCe considèrent les éléments suivants comme essentiels pour la mise en œuvre de l'éducation inclusive, dès le plus jeune âge des étudiant-e-s:

1. Des environnements d'apprentissage physiquement et socialement sûrs où les libertés d'opinion et d'expression sont respectées. Ces environnements d'apprentissage favorisent également les discussions entre tou-te-s les membres de la communauté scolaire en vue de créer une culture scolaire démocratique. Ces environnements comprennent les points suivants:

- *Assurer une infrastructure et un environnement scolaires qui englobent les différents aspects de la diversité au sein de la communauté scolaire.*
- *Une gouvernance scolaire partagée avec des responsabilités clairement définies qui prennent en compte les besoins de toutes les parties prenantes clés de l'éducation, y compris les enseignant-e-s, les chef-fe-s d'établissement et les autres personnels de l'éducation, les élèves, les parents et la communauté plus large.*
- *Promouvoir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'inclusion scolaire parmi les enseignant-e-s, les chef-fe-s d'établissement, les autres personnels de l'éducation, les employeurs de l'enseignement, les écoles et les classes aux niveaux local, régional, national et européen.*
- *Fournir aux enseignant-e-s et aux étudiant-e-s un espace suffisant dans le calendrier scolaire et les programmes pour qu'il-elle-s puissent faire l'expérience concrète des droits fondamentaux et de la diversité culturelle et socio-économique.*



2. Des enseignant-e-s et d'autres personnels de l'éducation préparé-e-s et soutenu-e-s pour gérer la diversité à l'école et le dialogue interculturel, notamment en enseignant des sujets controversés et sensibles. Ceci peut être réalisé en:

- *Offrant gratuitement une formation initiale et continue à la citoyenneté démocratique et à l'éducation inclusive aux enseignant-e-s, afin de doter les enseignant-e-s des aptitudes et compétences actualisées nécessaires à la gestion d'une salle de classe diversifiée et à la promotion du respect mutuel, de la compréhension interculturelle et du dialogue interculturel (y compris les techniques d'enseignement pour gérer des débats sensibles).*
- *Garantissant l'autonomie pédagogique et professionnelle des enseignant-e-s et des autres personnels de l'éducation afin de mettre en œuvre des approches différentes et innovantes de l'éducation pour l'inclusion adaptées aux besoins particuliers des apprenant-e-s et au contexte local.*
- *Promouvant les principes du travail en équipe, y compris le co-enseignement et l'apprentissage entre pairs, en vue de créer un réseau solide d'enseignant-e-s et d'autres personnels de l'éducation au sein de l'école et entre différentes écoles sur la base d'un soutien collégial et d'une consultation mutuelle.*
- *Encourageant les enseignant-e-s et les autres membres du personnel éducatif à mettre en œuvre des approches d'apprentissage participatif et collaboratif en vue de renforcer le travail conjoint d'élèves de divers horizons, la médiation par les pairs pour résoudre leurs problèmes ensemble et pour donner aux étudiant-e-s la possibilité de faire l'expérience de ce que signifie être un-e citoyen-ne actif-ve et responsable vis-à-vis des autres.*
- *Maintenant et encourageant la diversification du corps enseignant afin de refléter la diversité de la société et de fournir un large éventail de modèles.*
- *Explorant les opportunités éducatives d'Internet et des technologies de communication (TIC) et d'autres médias. Ils peuvent apporter une valeur ajoutée à l'enseignement en tant qu'un des nombreux outils dont disposent les enseignant-e-s et autres personnels de l'éducation. Les outils et les médias TIC peuvent être utilisés pour favoriser l'inclusion dans l'enseignement et fournir aux étudiant-e-s les connaissances et les valeurs nécessaires pour s'engager de manière positive, critique et responsable dans l'environnement numérique, y compris des compétences essentielles telles que la pensée critique et l'éducation aux médias.*



3. Les directions d'école se sont engagées à créer un environnement d'apprentissage et d'enseignement favorable et propice, avec une vision de l'école inclusive partagée et discutée ouvertement avec d'autres actrices et acteurs de l'éducation dans le cadre d'une gouvernance scolaire démocratique. Un tel leadership comprend:

- *Fournir aux chef-fe-s d'établissement les aptitudes et compétences pertinentes et actualisées par le biais du développement professionnel en matière de gestion d'un corps d'élèves et d'enseignant-e-s diversifié, de maintien d'une gouvernance d'école partagée et de mise en œuvre de l'approche globale de l'école.*
- *Assurer une culture d'école démocratique collaborative et une gouvernance collégiale avec la participation des enseignant-e-s et des autres personnels de l'éducation. En outre, la direction des écoles inclusives place le bien-être émotionnel, mental, physique et social des élèves, des enseignant-e-s, des chef-fe-s d'établissement et des autres responsables de l'éducation au premier plan des politiques et des pratiques de l'école.*
- *Mettre en œuvre une approche globale visant à répondre aux besoins des élèves, des enseignant-e-s, des parents et de la communauté locale au sens large, en prenant en compte tous les aspects de la communauté scolaire pouvant avoir une incidence sur le bien-être des élèves et du personnel.*
- *Encourager la collaboration et l'échange de bonnes pratiques entre les chef-fe-s d'établissement, les enseignant-e-s et les autres personnels de l'éducation.*
- *Maintenir et encourager la diversification de la direction de l'école et de la gestion de l'éducation afin de refléter la diversité de la société et de fournir un large éventail de modèles.*

4. Des autorités éducatives avec une perspective holistique des systèmes éducatifs. Cette perspective implique l'intégration de chaque personne dans la société et la préparation des apprenant-e-s à devenir des citoyen-ne-s actif-ve-s et responsables dans un monde diversifié sur le plan social et économique, en tant que principal objectif de l'éducation. Les autorités éducatives doivent travailler à:

- *Développer des cadres législatifs et politiques clairs et favorables à l'éducation inclusive (y compris des politiques visant à combattre et à prévenir la discrimination et l'exclusion) dans le cadre d'un dialogue social efficace.*
- *Intégrer l'éducation inclusive dans l'assurance qualité interne et externe afin de fournir aux enseignant-e-s et aux chef-fe-s d'établissement des définitions et des orientations claires, ainsi que des outils adéquats pour la construction d'écoles intrinsèquement inclusives.*
- *Assurer un dialogue ouvert entre les autorités éducatives, le personnel éducatif et la communauté locale afin de mieux comprendre les besoins de tous les groupes pour promouvoir la diversité et le*



multiculturalisme dans l'éducation.

- *Fournir aux enseignant-e-s, chef-fe-s d'établissement et autres personnels de l'éducation une autonomie professionnelle; une formation professionnelle initiale et continue pertinente et gratuite; un personnel de soutien suffisant; et un soutien économique et politique, afin de les aider à gérer un corps étudiant diversifié et à construire des écoles inclusives dans le contexte local.*
- *Éviter les environnements d'apprentissage ségrégués pouvant conduire à l'exclusion sociale, notamment en luttant contre la création d'écoles ségréguées de facto, par exemple uniquement fréquentées par des élèves issus de milieux immigrés ou à faible statut socio-économique ou par des élèves handicapés.*
- *S'assurer que la numérisation dans l'éducation offre des possibilités d'inclusion de tou-te-s les apprenant-e-s et corrige les inégalités au sein de la société et du système éducatif.*
- *Lancer et mener des recherches approfondies sur les connaissances et les compétences nécessaires pour enseigner le dialogue interculturel et les droits humains, ainsi que pour assurer une éducation inclusive.*
- *Assurer une bonne communication et un bon partenariat entre les autorités éducatives aux niveaux local, régional, national et européen, soutenus par les organisations de niveau européen, en vue de trouver des solutions efficaces aux défis similaires de l'éducation inclusive.*

5. L'implication et le plein engagement de toutes les parties prenantes, y compris les partenaires scolaires et les partenaires sociaux, pour maintenir des écoles inclusives et promouvoir la diversité, le respect mutuel et le dialogue interculturel dans l'éducation. Une telle approche collaborative englobe:

- *Coopérer avec les parents et les familles et les éduquer en tant que partenaires précieux dans la promotion de la compréhension mutuelle et des droits humains, du respect de la diversité des opinions et du dialogue interculturel à travers toutes les formes d'apprentissage, de compréhension et d'appropriation des valeurs fondamentales.*
- *Collaborer avec les organisations de la communauté locale et de la société civile (par exemple, les travailleur-euse-s sociaux-ales, les ONG, etc.) afin d'apporter un soutien à la mise en place d'écoles inclusives, de détecter les personnes vulnérables et d'apporter une diversité de points de vue dans les débats scolaires.*
- *Impliquer les étudiant-e-s et les organisations d'élèves dans des initiatives inclusives à l'intérieur et à l'extérieur de l'école afin de parvenir à une compréhension commune des besoins et des problèmes en matière d'éducation inclusive et de leur donner l'occasion de devenir des influenceurs positifs.*
- *Présenter et promouvoir les associations et organisations locales de la jeunesse, sportives ou culturelles, en tant qu'espaces permettant aux étudiant-e-s de mettre en pratique leur*



compréhension et leurs compétences en matière de non-discrimination, de diversité et d'inclusion.

- *Consulter les partenaires sociaux de l'éducation sur les réformes et les développements de la politique de l'éducation aux niveaux européen, national et local, en tant qu'organisations professionnelles contribuant à la définition d'une vision claire des écoles inclusives et soutenant des méthodes et approches pédagogiques innovantes.*

Les partenaires du projet EU CONVINCe soulignent que seul un enseignement dispensé dans un environnement d'apprentissage sûr par des enseignant-e-s et des chef-fe-s d'établissement préparé-e-s à soutenir la gestion de la diversité dans l'école et soutenu-e-s dans cette démarche est en mesure de répondre aux besoins de tou-te-s les apprenant-e-s, y compris celles et ceux issus d'un milieu défavorisé. Ce système basé sur des écoles inclusives requiert également la collaboration et le plein engagement de toutes les parties prenantes concernées, y compris les partenaires scolaires et les partenaires sociaux, ainsi que des autorités éducatives ayant une perspective holistique de l'éducation. Enfin, les partenaires du projet EU CONVINCe soulignent que l'éducation inclusive doit rester en bonne place sur l'ordre du jour de l'UE, grâce à la mise en œuvre de cadres européens et internationaux pertinents.

www.csee-etu.org

www.facebook.com/etuce.csee
Group: Schools for Inclusion

[@ETUCE_CSEE](https://twitter.com/ETUCE_CSEE)



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne